



# RÈGLEMENT DES COURSES

**Afin d'assurer la sécurité sanitaire de chacun,** toutes les informations contenues ci-dessous pourront être revues en cas de nécessité d'aménager cette manifestation pédestre en fonction de l'évolution de la pandémie actuelle. En cas de nécessité et d'obligation, l'organisateur mettra en place un protocole sanitaire, découlant des autorités compétentes et des règles à appliquer sur l'ensemble de l'évènement. Chaque participant s'engage à s'y conformer scrupuleusement.

## ORGANISATION

La course **LES 20 BORNES** se déroulera le **dimanche 29 novembre 2026**.

Le **départ et l'arrivée** de la course sont donnés dans le parc des Cardinettes (sente des Pointes, 78570 Andrésey). Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFA, et aux non-licenciés. Le parcours emprunte les rues de la ville ; seule difficulté : la Côte de Verdun, 16 % sur 200 mètres. Une heure limite d'arrivée est fixée à 11 h 20 pour les courses 1, 2 et 3.

**Deux ravitaillements** sont mis à disposition des concurrents sur le parcours.

**Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité** concernant les vols pouvant survenir pendant la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et/ou accident survenu sur le parcours de l'épreuve.

**Les secours et l'assistance médicale** seront assurés par la Croix-Rouge Française. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'évènement exceptionnel.

**Droits à l'image et droits de diffusion :** tous les concurrents s'engagent à l'abandon des droits d'utilisation et de reproduction de leur image.

## CHARTRE ÉTHIQUE

**Tout inscrit** s'engage à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation, sans couper.

**Il s'engage aussi à ne laisser aucun déchet derrière lui** ou autour de lui. Des poubelles sont disposées sur les zones de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue du tri sélectif des déchets.

## DOCUMENT À PRÉSENTER

### PERSONNES MINEURES

**Pour les personnes mineures** de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L. 331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- **D'une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

Ou

- **D'un questionnaire relatif** à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par le code du sport. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de l'organisateur que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

- **À défaut,** elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.
- **Pour obtenir votre attestation** connectez-vous sur <https://pps.athle.fr/> et suivez les instructions.

### PERSONNES MAJEURES

**Pour les personnes majeures** de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L. 331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- **D'une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées

Ou

- **D'un titre de participation Pass Prévention Santé** (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- **Pour obtenir votre Pass Prévention Santé (PPS)** connectez-vous sur <https://pps.athle.fr/> et suivez les instructions.

## INSCRIPTION

 **EN LIGNE** [www.adeorun.com/](http://www.adeorun.com/) (paiement sécurisé)

## RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fait au **complexe Stéphane Diagana parc des Cardinettes** – sente des Pointes – 78570 Andrésey sur **présentation OBLIGATOIRE d'une pièce d'identité** (CNI, Passeport, Permis de conduire) ou de la licence FFA

- **Le vendredi 27 novembre** de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- **Le samedi 28 novembre** de 9 h à 17 h

## ACCÈS

- **En voiture :** A15 (sortie Conflans-Sainte-Honorine, direction Andrésey), A13 ou A14 (sortie Poissy, direction Andrésey)
- **Transports en commun :** RER A gare Conflans-Fin-d'Oise, ligne J gare SNCF Andrésey (direction Mantes via Conflans depuis Paris-Saint-Lazare )

## SERVICES

**Parking gratuit** au collège Saint-Exupéry en fonction des places disponibles.

**Vestiaires et douches** dans le complexe sportif Stéphane Diagana.

**Consigne gratuite et surveillée** mise à disposition des coureurs dans le complexe.

**Ostéopathes à disposition** des coureurs dans le complexe.

## NOUS CONTACTER :

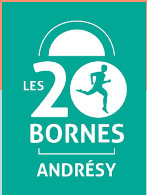
**Service des sports** – mairie annexe  
2 rue Gustave-Eiffel  
78 570 Andrésey  
39 74 66 03 / 04  
[sports@andresy.com](mailto:sports@andresy.com)



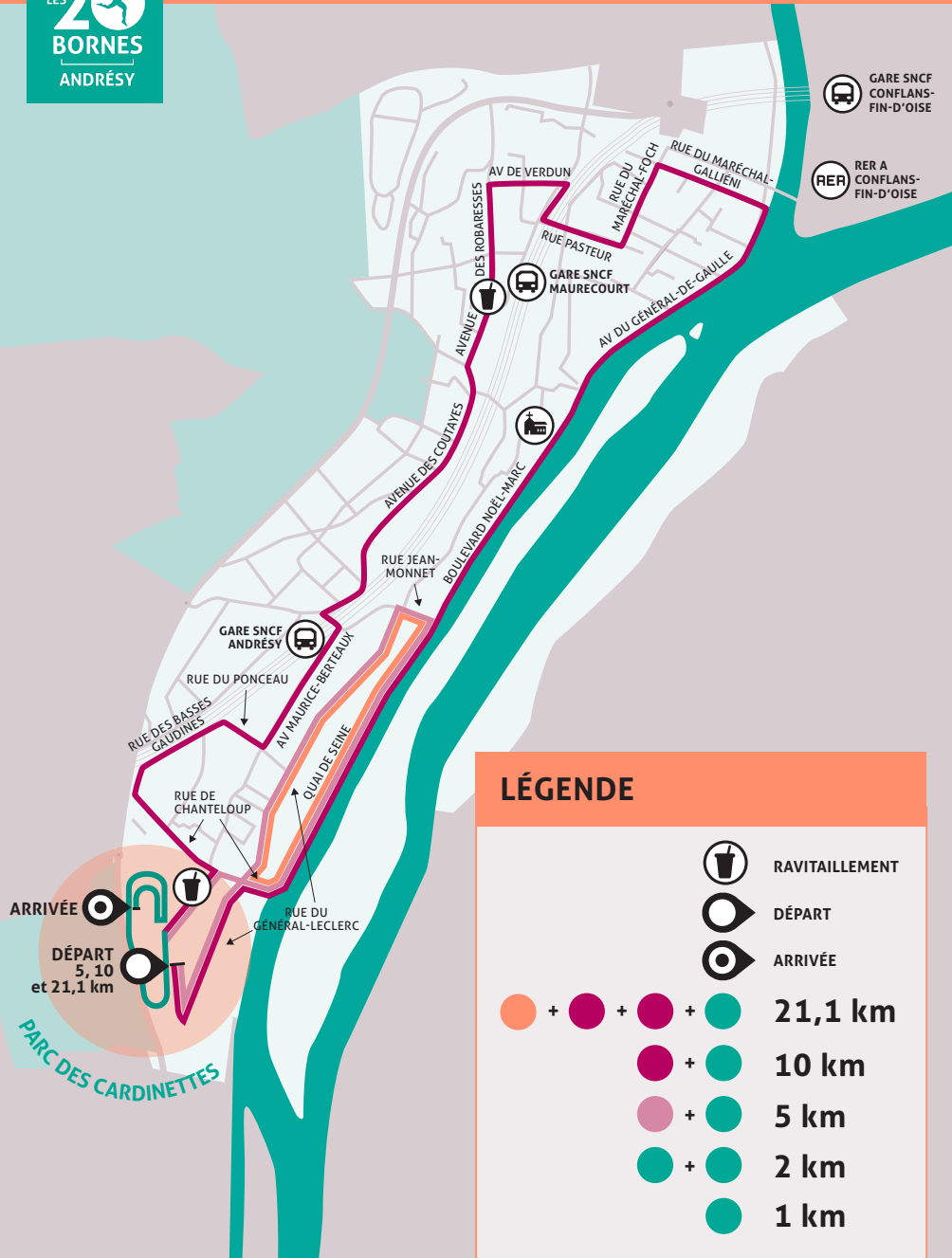
# LES DISTANCES DES 20 BORNES

\* Les courses 1 et 2 sont inscrites au challenge des Yvelines

COURSES	1*	2*	3	4	5
DISTANCE	21,1 km	10 km	5 km	2 km	1 km
DÉPART	8 h 45	9 h 45	10 h 15	11 h 30	11 h 40
ARRIVÉE	Heure limite d'arrivée : 11 h 20				
ANNÉE DE NAISSANCE	2009 et avant	2011 et avant	2013 et avant	2012 à 2015	2016 à 2020
CLASSEMENT		1 <sup>er</sup> de la catégorie cadets G/F (2010/11)			pas de classement
RÉCOMPENSES	CADEAU TECHNIQUE POUR TOUS		MÉDAILLE POUR TOUS		
	3 premiers au général * (H/F) 3 premiers par catégorie <i>* les 3 premiers au classement général (H/F) ne pourront pas être récompensés une deuxième fois au titre du classement dans leur catégorie.</i>		3 premiers par catégorie  Minimes G/F (2012/2013) Cadets G/F (2010/2011) Autres catégories H/F (2009 et avant)	3 premiers par catégorie  Benjamins G/F (2014/2015) Minimes G/F (2012/2013)	
REMISE DES RÉCOMPENSES	11 h	11 h	11 h 30	11 h 45	
COURSE NUMÉRO	1*	2*	3	4	5
Frais d'inscription	20 €	17 €	10 €	2 €	



# PARCOURS DES 20 BORNES

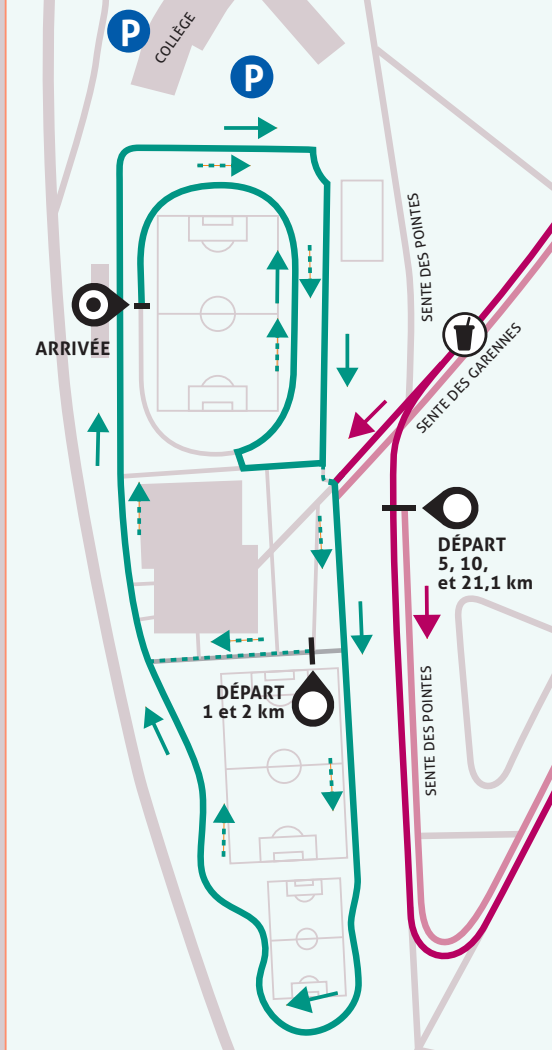


### LÉGENDE

	RAVITAILLEMENT
	DÉPART
	ARRIVÉE
	21,1 km
	10 km
	5 km
	2 km
	1 km

**ATTENTION !**  
Circulation interdite de 8 h 30 à 12 h  
Si vous devez utiliser votre véhicule pendant les horaires de la course, merci d'anticiper votre stationnement en dehors du parcours dès la veille.

## PARC DES CARDINETTES



**AGENCE LAFORÊT**  
☎ 01 86 37 01 23  
conflans@laforet.com

**LOUIS ARMAND**  
Coiffure  
☎ 01 39 74 80 47

**DAVRIL**  
agence immobilière Arnaud Vicenci  
☎ 01 39 74 67 26

**BOULANGERIE PATISserie BEAUFILS**  
☎ 01 39 74 70 79

**RDV France**  
hygiène conseils  
☎ 01 39 09 11 11

**DS COIFFURE**  
☎ 01 39 70 67 15